



Le Pays des Savanes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**DELIBERATION N°44-CC/2014/CCDS
LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRE POUR LA COLLECTE ET L'EVACUATION DES DECHETS MENAGERS ET
ASSIMILES DE LA VILLE DE KOUROU.**

Séance du 3 juin 2014

L'an deux mil quatorze et le trois juin à dix-sept heures, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de délibérations de la Ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET.

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Didier BRIOLIN, Stéphane ANTOINETTE, Denis BURLLOT, Emilie CLET-VENTURA, Edgard CHOCHO, Gilles DUFAIL, Jacquy PIERRE-MARIE, Enrico WILLIAM, Sylvio BOCAGE, Claudine CAILLOT, France CLET-COURAT, Eddy GABRIEL, Yamilé GUILLY, Jean-Claude HORTH, René-Serge HORTH, Pierre HO-WEN-SZE, Marie JEAN-BAPTISTE, Wansy JEAN-FORT, Line LETARD, Myriam MARIN, Annie ROBINSON, Justine SAIBOU, Céline ZULEMARO,

Absents excusés ayant donné procuration :

Christian PITTA à Didier BRIOLIN
Jean-Claude MADELEINE à René-Serge HORTH
Jean-Marie TORVIC à France CLET-COURAT

Annick LEVEILLE à Myriam MARIN
Isabelle NIVEAU à Yamile GUILLY
Anne SAUNIER à François RINGUET

Absents excusés: Vanessa BOIS-BLANC, Daniel MANGAL

Absents non excusés:

Jean-Etienne ANTOINETTE, Françoise FREDOC, Cornélie SELLALI-BOIS-BLANC

Membres du Conseil Communautaire formant la majorité des membres en exercice

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et en particulier l'article L.5211-5 III ;
Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale;
Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales ;
Vu l'arrêté n°2154/SG du 23 novembre 2010, portant création de la Communauté de Communes des Savanes ;
Vu l'avis favorable du Bureau le 22 mai 2014 ;

Entendu le rapport de Monsieur François RINGUET, Président,

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : **DONNE ACTE** de son rapport à Monsieur le Président,

Article 2 : **APPROUVE** la Décision de lancement d'un appel d'offres pour la collecte et l'évacuation des déchets ménagers et assimilés de la ville de Kourou.

Article 3 : **AUTORISE** le Président à lancer la consultation d'appel d'offres en vue de désigner un prestataire pour une durée de 16 mois.

Vote :

-Nombre de conseillers en exercice : 35
-Nombre de conseillers présents : 24
-Pour : 29
-Contre : 0
-Abstention(s) : 1

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique le 3 juin 2014
Pour extrait et certifié conforme

Le Président,



François RINGUET

